

Règlement Triathlon des Sucs 2022

- 1. Organisation :** Les épreuves du Triathlon des Sucs est organisé par le Tryssingeaux, club de triathlon d'Yssingeaux (43)
- 2. Règlementation :** Le règlement applicable est celui défini dans la Réglementation Sportive 2022 de la FFTRI.
- 3. Responsabilité de l'organisation :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas :
 - ✓ D'accident ou défaillance provoqué par un mauvais état du matériel ou de santé,
 - ✓ D'accident provoqué par le non-respect du code de la route, et par le non-respect des consignes de sécurité données par l'organisateur,
 - ✓ De perte, bris ou vol d'objet personnel ou de matériel,

L'inscription et le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement. Chaque concurrent reconnaît en prendre connaissance avant l'épreuve

- 4. Droit à l'image :** Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires, médias et autres, à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.
- 5. Annulation :** Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption. Dans l'hypothèse où un athlète inscrit se trouve dans l'incapacité de participer à l'épreuve il n'y aura pas de remboursement sauf si il a souscrit l'assurance annulation proposé lors de l'inscription
- 6. Annulation COVID :** En cas d'annulation de la manifestation sportive liée à la pandémie, les inscriptions seront remboursées hors frais d'inscription en ligne.
- 7. Inscriptions :** Les inscriptions se font UNIQUEMENT en ligne sur le site du partenaire Chronospheres avant le jeudi 30 Juin 23h59. Les inscriptions sur place seront possible uniquement en fonction des places disponibles
- 8. Retrait des dossards :** Sur présentation des documents suivant :
 - Pour les licenciés FFTRI en compétition :
 - ✓ Licence FFTRI Saison 2022 **Compétition**
 - Pour les non-licenciés FFTRI en compétition :
 - ✓ Pièce d'identité

Attention aucun autre document ne sera accepté au retrait des dossards, les documents suivants devront être déposés en ligne sur le site d'inscription avant le 2 juillet :

- ✓ Le certificat médical, datant de moins d'un an à la date de l'inscription, d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition)
- ✓ Autorisation parentale pour les mineurs*

*L'autorisation parentale est téléchargeable sur le site internet www.tryssingeaux.fr

En raison du label Triathlon Durable un seul dossard sera remis de ce fait la **ceinture porte dossard est obligatoire**